



ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

1. Une séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil aura lieu le 10 juillet 2025 à 15h45, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Longueuil visant ses compétences d'agglomération.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 24 juin 2025
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville